

# AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2016

## DATE ET HEURE

Le 10 mai 2016 à 10 h 30 (heure de l'Atlantique)

## LIEU

Musée canadien de l'immigration du Quai 21  
1055, rue Marginal  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

## DIFFUSION SUR LE WEB

Une webdiffusion de l'assemblée sera présentée en direct sur notre site Web au [www.aircanada.com](http://www.aircanada.com).

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2016

Quatre questions seront examinées à l'assemblée :

1. la présentation aux actionnaires des états financiers consolidés d'Air Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, y compris le rapport de l'auditeur y afférent;
2. l'élection des administrateurs pour un mandat prenant fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à l'élection ou la nomination de leurs successeurs;
3. la nomination de l'auditeur;
4. l'examen et l'approbation, à titre consultatif, sans que ce vote ne soit contraignant, d'une résolution, reproduite à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe, relative à l'approche d'Air Canada en matière de rémunération des hauts dirigeants;
5. toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

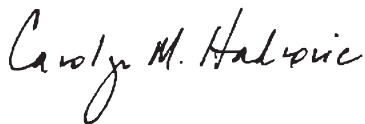
Si vous étiez actionnaire le 14 mars 2016, vous êtes habile à recevoir l'avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires et à voter à l'assemblée ou à sa reprise en cas d'ajournement.

Votre vote est important.

À titre d'actionnaire d'Air Canada, il est très important que vous lisiez attentivement le présent document et que vous exerciez les droits de vote rattachés à vos actions, par procuration ou en personne à l'assemblée.

Les pages qui suivent contiennent de plus amples renseignements sur la façon de voter et sur les questions devant être soumises à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,  
La secrétaire générale,



Carolyn M. Hadrovic

Montréal (Québec)  
Le 24 mars 2016